Envoyé en préfecture le 28/10/2021

Reçu en préfecture le 28/10/2021

Affiché le



ID: 003-240300558-20211026-D2021140BIS-DE

## Séance du 26 octobre 2021 Délibération n° 2021-140 BIS

L'an deux mil vingt et un, le 26 du mois d'octobre à 20 heures, se sont réunis, à Urçay, dans la salle polyvalente, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Monsieur Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 18 octobre 2021.

Présent(s): Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Marc SIGNORET, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Sébastien DENIZOT, Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Monsieur Kamel AMARA, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Jérôme JOMIER, Madame Elisabeth PLESSE, Monsieur Sébastien MERY, Monsieur Bernard MOLLO, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Christophe BAJARD

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procurations: Monsieur Thierry AUDOUIN à Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Didier REGRAIN à Monsieur Sébastien MERY

Absents excusés: Madame Sylvie DUCLOITRE, Madame Marie-Line CLAME, Madame Catherine NOYON, Monsieur Francis LEBLANC, Monsieur Alain BECQUART

Présents sans voix délibérative : Monsieur Raymond AUCLAIR, Madame Anne RENAUD, Monsieur Romain POULET

Assistait également à la réunion : Monsieur Loïc DUFOURNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	21
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes Pour	23
Votes Contre	0
Abstentions	0

NOMENCLATURE ACTES					
N°: 5.3	Thème: Désignation de représentants				

Objet : Modification des représentants de la communauté de communes au sein du SICTOM du secteur de Cérilly

Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Président de la communauté de communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5711-1;

**VU** les statuts de la communauté de communes ;

**VU** la délibération du 12 janvier 2009 prévoyant l'adhésion de la communauté de communes au SICTOM du secteur de Cérilly à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

Envoyé en préfecture le 28/10/2021

Reçu en préfecture le 28/10/2021

Affiché le

ID: 003-240300558-20211026-D2021140BIS-DE

VU la délibération n°2020-87 du conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 relative à la désignation des représentants de la communauté de communes au sein du SICTOM du secteur de Cérilly;

VU la délibération n°2021-127 BIS du conseil communautaire en date du 30 septembre 2021 relative à la modification des représentants de la communauté de communes au sein du SICTOM du secteur de Cérilly;

**VU** les statuts du SICTOM du secteur de Cérilly ;

la Charte du Pays de Tronçais relative aux modalités d'exercice des compétences transférées
à la communauté de communes approuvée le 3 décembre 2012;

**Considérant** que les statuts du SICTOM du secteur de Cérilly prévoient que le nombre de membres du comité syndical est porté à 24 pour la communauté de communes (24 titulaires, 24

suppléants);

Considérant la démission d'un représentant titulaire du conseil municipal d'Ainay-le-Château ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE:** 

Article 1: d'abroger la délibération n°2021-127 BIS du 30 septembre 2021.

Article 2 : de proclamer en tant que représentants de la communauté de communes au sein du comité syndical du SICTOM du secteur de Cérilly, les conseillers suivants :

Communes	Titulaires	Suppléants
Aineu la Châtanu	Madame Carole GUESSANT	Madame Annie GAUMET
Ainay-le-Château	Monsieur Michel BOUILLOT	Monsieur Marc SIGNORET
Braize	Monsieur Didier BOUBET	Monsieur Raymond AUCLAIR
Di di Ze	Monsieur Sylvain DAUDON	Monsieur Jérémy BORDERIEUX
Cérilly	Monsieur Roger SOUCHAL	Monsieur Sébastien DENIZOT
	Monsieur Fabien THEVENOUX	Monsieur Stéphane DESFORGES
Couleuvre	Monsieur Didier FREMILLON	Monsieur Bruno VERRIER
	Monsieur Sébastien FRIAUD	Madame Marie-Christine BERTOUX
Háringan	Monsieur Nicolas CHEVALLIER	Monsieur Philippe PERCHE
Hérisson	Madame Josette DOURBIAS	Monsieur Denis BONNEAU
Isle-et-Bardais	Monsieur Daniel ARTIGAUD	Monsieur Rodolphe DUCLUZEAU
	Madame Anne RENAUD	Madame Jeanine THEVENET
1 - 0	Madame Sabrina CLAME	Monsieur Jean-Christophe DERET
Le Brethon	Monsieur Jean-Claude DUPECHOT	Monsieur Olivier LARAIZE
Le Vilhain	Madame Amandine COFFIN	Monsieur Jérôme CIVADE
Le viinain	Monsieur Anthony VERHOEVEN	Madame Sabrina DUBOIS
Caint Bannet Transpir	Monsieur Didier REGRAIN	Madame Françoise BOURGAIN-WADE
Saint-Bonnet-Tronçais	Monsieur Alain TABRAN	Monsieur Dominique MAES
Calat Canada	Monsieur Bernard MOLLO	Monsieur Bernard de NICOLAY
Saint-Caprais	Madame Marie-Line CLAME	Monsieur Fabien GRANIER

Envoyé en préfecture le 28/10/2021

Reçu en préfecture le 28/10/2021

Affiché le

ID: 003-240300558-20211026-D2021140BIS-DE

Theneuille	Monsieur Yannick RASTOILE	Monsieur Didier MAZERON
Theneume	Monsieur Dominique GIRARDI	Monsieur Sébastien MEIGNIN
Valigny	Monsieur Alain BECQUART	Madame Manon GAYET
	Monsieur Bernard CHORGNON	Monsieur Dominique GOIVIGNON

Article 3 : d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 26 octobre 2021, Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

MAXAN

Pour extrait conforme,

Daniel RONDE

Le Président

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>